

Le Maire de la Commune de GAILLARD,

74240

- - -

OBJET

N°2024R93

**Autorisation
d'occupation
temporaire du
domaine public
communal**

Rue de Vallard

**Parking du Parc du
Petit Vallard**

Nom et adresse du Pétitionnaire :

**Madame FUMEX Solène
Monsieur FINGER Nicolas
17, Rue de Vallard
74240 GAILLARD**

Nom et adresse de l'établissement :

VU le Code de la Voirie Routière,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la Décision n° 2023.131 du 13 décembre 2023, fixant le tarif des redevances à percevoir pour l'occupation du domaine public communal à 3 €/m²/semaine,
VU la demande du pétitionnaire en date du 12 mai 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le bénéficiaire est autorisé à occuper le domaine public communal situé sur une place de stationnement du parking du Parc du Petit Vallard d'une surface de 14m² (soit 5m x 2.8m). Cette place de stationnement se situe au droit de la parcelle n°A8-1204, il s'agit de la 5^{ème} place en zone bleue depuis la rue de Vallard, côte droit.

ARTICLE 2 : La présente autorisation est valable du 20 mai au 03 juin 2024 (Soit 2 semaines).

ARTICLE 3 : Le bénéficiaire devra s'acquitter auprès du Trésor Public des droits de voirie s'élevant à la somme de 3€ du m² par semaine. Soit un montant total de **84€** (Quatre Vingt Quatre Euros).

ARTICLE 4 : La présente autorisation n'est donnée que sous réserve du droit des tiers et des règlements en vigueur, notamment de la réglementation relative à la signalisation des emprises de chantier. (Barrières jointives, cône de visibilité, etc...)

ARTICLE 5 : Le bénéficiaire de l'autorisation devra prendre contact avec le service Voirie de la Commune de Gaillard pour procéder à un constat préalable à l'installation de chantier et à la restitution du domaine public.

ARTICLE 6 :

Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- à M. le Sous-Préfet de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
- à Mme la Trésorière principale d'Annemasse
- au pétitionnaire

Arrêté devenu exécutoire
compte tenu :
- de sa réception en sous-
préfecture le :

- de sa publication le :

- de sa notification le :

FAIT à GAILLARD, le 15 mai 2024
Le Maire,
Antoine BLOUIN

